

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)  
- Dépôt le 18/03/2026 - 3745 - 2024 B 00473 - 399 628 551 - 1 ERE IMPRESSION

12 MARS 2025

DÉPOSÉ LE

				Exercice N clos le		
				3 1 1 1 2 1 2 0 2 4		
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions	Net		
		1	2	3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012		
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	3 330	016	3 330	
	Immobilisations corporelles *	028	5 108	030	5 108	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
Total I (5)		044	8 438	048	8 438	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	60	070	60
		Autres * (3)	072	59	074	59
	Valeurs mobilières de placement	080	112 674	082	73 600	39 074
	Disponibilités	084	13 148	086		13 148
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II		096	125 940	098	73 600
Total général (I + II)		110	134 379	112	82 038	52 340
PASSIF				Exercice N	NET	
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	40 000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	4 000	
	Réserves réglementées *			130	49 820	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132	
	Report à nouveau			134	(50 201)	
	Résultat de l'exercice			136	3 960	
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	Total I				142	47 579
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	422	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169	2 768	172	4 028
	Comptes courants d'associés			173	168	
	Autres dettes			175	144	
	Produits constatés d'avance			174		
Total III				176	4 761	
Total général (I + II + III)				180	52 340	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL 1ERE IMPRESSION		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						1,3,1,1,2,2,0,2,4		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	46 461	
	Production vendue	Biens	Services *		dont export et livraisons intracommunautaires	214		
				215				
				217		218	3 960	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					224		
Subventions d'exploitations reçues					226			
Autres produits					230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	50 421	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	28 870	
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )				242	4 395	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	257	244	1 183	
	Rémunérations du personnel *					250	9 753	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	5 080	
	Dotations aux amortissements *					254		
		dont amortissement du fonds de commerces				255		
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259				2	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	49 284	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	1 137	
Produits financiers (III)	280	76 892		Charges financières (V)		294	74 069	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347					
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices *	(VII)					306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	3 960	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	3 960	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	150 870	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D))		249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987			342	
				JEI (44. sexies A)	989			
				ZRR (44. quindécies)	138			
	ZRD (44. terdecies)	127	France Ruralités Revitalisation (art.44 quindécies A)	181				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions (autre mer)	344				
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992						
	Créance due au report en arrière du déficit			346			350	
	Droit divers							
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643					
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647					
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641					
Déduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649					
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	154 830	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
Déficits antérieurs reportables * 490 292				dont imputés sur le résultat :		360	154 830	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		406			
	Autres	410	3 330	412		414		416		416	3 330		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		426			
	Constructions	430		432		434		436		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	5 108	472		474		476		476	5 108		
Immobilisations financières		480		482		484		486		486			
TOTAL		490	8 438	492		494		496		496	8 438		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	3 330	502		504		506		506	3 330		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		516			
	Constructions	520		522		524		526		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	5 108	562		564		566		566	5 108		
TOTAL		570	8 438	572		574		576		576	8 438		
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5				
	6		7		8		9		10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
			Plus-values taxables à 19 % ①	579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : SARL 1ERE IMPRESSION						Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>								
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656
	Autres provisions pour dépréciation	660	75 454	662	73 600	664	75 454	666 73 600
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>	<b>75 454</b>	<b>682</b>	<b>73 600</b>	<b>684</b>	<b>75 454</b>	<b>686 73 600</b>
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>				<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres immobilisations incorporelles	700		705					
Terrains	710		715					
Constructions	720		725					
Inst. techniques mat. et outillage	730		735					
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745					
Matériel de transport	750		755					
Autres immobilisations corporelles	760		765					
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>					
					1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
					2			
					3			
					4			
					5			
					6			
					7			
					TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>								
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	490 292					
Déficits transférés de plein droit (article 209-H-2 du CGI)		982 bis						
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter						
Déficits imputés		983	154 830					
Déficits reportables		984	335 462					
Déficits de l'exercice		960						
Total des déficits restant à reporter		970	335 462					
<b>III DIVERS</b>								
Primes et cotisations complémentaires facultatives						381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325						
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *						380		
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326						
N° du centre de gestion agréé						388		
Montant de la TVA collectée						374	10 084	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	8 468	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397		

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: SARL 1ERE IMPRESSION Néant \*  
 Exercice ouvert le: 01/01/2024 et clos le: 31/12/2024 Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	376	1,00
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105
<b>TOTAL 1</b>	<b>106</b>

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Variation positive des stocks	111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
<b>TOTAL 2</b>	<b>144</b>

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup>

Achats	121
Variation négative des stocks	145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150
<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
-----------------------------	-------------------------------	-----

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117
--	-----

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	<input checked="" type="checkbox"/> 020
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026
Période de référence	024 / / 160 / /
Date de cessation	/ /

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

6

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2025

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1
2

(1) Néant  \*

Exercice clos le

31122024

SIREN

3	9	9	6	2	8	5	5	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Dénomination de l'entreprise

SARL IERE IMPRESSION

Adresse (voie)

7 rue du Four à Chaux

Code postal

77930

Ville

CHAILLY-EN-BIERE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2500
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	3	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	2500

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  MLE Nom de famille  SIMOEN-DANIERE Prénom(s)  APOLLIENom d'usage  % de détention  50,00 Nb de parts ou actions  1250Naissance: Date  04/11/1997 N° Département  92 Commune  BOULOGNE BILLANCOU Pays  FRANCEAdresse : N°  7 Voie  RUE DU FOUR A CHAUXCode Postal  77930 Commune  CHAILLY-EN-BIERE Pays  FRANCETitre (2)  M Nom de famille  SIMOEN Prénom(s)  FRANCKNom d'usage  % de détention  11,88 Nb de parts ou actions  297Naissance: Date  18/09/1972 N° Département  61 Commune  ALECON Pays  FRANCEAdresse : N°  7 Voie  RUE DU FOUR A CHAUXCode Postal  77930 Commune  CHAILLY-EN-BIERE Pays  FRANCE

SAGE Experts-comptables janvier 2025

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2 / 2 Extension 2

SARL 1ERE IMPRESSION

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2)  Nom de famille  Prénom(s)   
 Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom de famille  Prénom(s)   
 Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom de famille  Prénom(s)   
 Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom de famille  Prénom(s)   
 Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom de famille  Prénom(s)   
 Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom de famille  Prénom(s)   
 Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom de famille  Prénom(s)   
 Nom d'usage  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse: N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

SAGE Experts-comptables Janvier 2025

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



N° 2065-SD  
2025

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)  
Timbre à date du service

**IMPOT SUR LES SOCIETES**

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
--------------------	----------	------------	----------	-------------------------------	---

Déclaration soucrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
--	--	--	--------------------	--	--

SI PME innovantes, cocher la case ci-contre

SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 208-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
SARL 1ERE IMPRESSION 7 rue du Four à Chaux 77930 CHAILLY-EN-BIERE					
SIRET	3	9	9	6	2
	8	5	5	1	0
	0	0	0	3	4
Mél : lereimpression.ad@gmail.com					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET					
-------	--	--	--	--	--

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées	Activités de pré-presse	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-------------------------	--

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 0 %			
Autres PV imposables à 19 %					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI  NON  Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: SARL SECC A. MOLLET  
6/8 rue Bernard Gante  
93250 VILLEMOMBLE Tél: 0141531230

Nom et adresse du conseil:   
Tél:

OGA/OMGA  Viseur conventionné  (Cocher la case correspondante)

Identité du déclarant:   
Date: 25042025 Lieu: CHAILLY-EN-BIERE

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:   
Qualité et nom du signataire: ANNE DANIERE

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné:   
Signature:

Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire:

<b>G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>			
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>		c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>		e	
		f	
		g	
		h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>		i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j	
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>		Total (a à h)	

<b>H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</b>							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):  * SARL, tous les associés;  * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL  Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
			Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
ANNE DANIÈRE	953	2024	9 753				
7 RUE DU FOUR A CHAUX 77930 CHAILLY-EN-BIERE							
APOLLINE SIMOEN-DANIÈRE	1250						
7 RUE DU FOUR A CHAUX 77930 CHAILLY-EN-BIERE							
FRANCK SIMOEN	297						
7 RUE DU FOUR A CHAUD 77930 CHAILLY-EN-BIERE							

**I DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

<b>J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>					
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	à 0 %	à 15 %	à 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	11 057	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

<b>K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS</b>	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

**I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**

**A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)

**B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé**

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

**C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation**

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

**II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**

**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l

**B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report**

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant



**Taux réduit d'impôt sur les sociétés**  
**Détermination des bénéfices soumis au taux réduit**  
**(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)**

CALC219BF4 (2025)

**Identification de la société**

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

SARL IERE IMPRESSION  
 7 rue du Four à Chaux 77930 CHAILLY-EN-BIERE

39962855100034

1813Z

Adresse du siège social si différente

--

**I. Résultats de l'exercice**

<b>A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun</b>		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	154 830
b	Dont plus-value nette à court terme	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	154 830
<b>B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme</b>		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

**II. Bénéfices soumis au taux réduit**

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1	
Total lignes h à k		

l **III. Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

--

m **IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

--



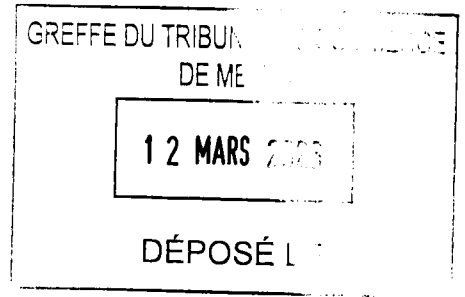




Carlye Confiance  
J. Schuer

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	du 01/01/2024 au 31/12/2024 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Variation en % col.2	Variation en % col.3
Ventes de marchandises	46 461,00	33 287,00	47 854,00	39,58	-30,43
- Cout direct d'achat	28 870,23	22 573,68	24 018,91	27,90	-6,01
+/- Variation du stock de marchandises					
<b>Marge commerciale ( I )</b>	<b>17 590,77</b>	<b>10 713,32</b>	<b>23 835,09</b>		
<i>Taux de marge commerciale</i>	<i>37,86 %</i>	<i>32,18 %</i>	<i>49,81 %</i>		
+ Production vendue	3 960,00	3 600,00	3 600,00	10,00	0,00
+ Production stockée					
+ Production immobilisée					
<b>Production de l'exercice</b>	<b>3 960,00</b>	<b>3 600,00</b>	<b>3 600,00</b>		
- Matières premières et approvisionnements consommés					
- Sous traitance directe					
<b>Marge brute sur production ( II )</b>	<b>3 960,00</b>	<b>3 600,00</b>	<b>3 600,00</b>		
<i>Taux de marge brute sur production</i>	<i>100,00 %</i>	<i>100,00 %</i>	<i>100,00 %</i>		
<b>Marge brute globale ( I + II )</b>	<b>21 550,77</b>	<b>14 313,32</b>	<b>27 435,09</b>		
<i>Taux de marge brute globale</i>	<i>42,74 %</i>	<i>38,80 %</i>	<i>53,32 %</i>		
- Services extérieurs et autres charges externes	4 395,34	3 895,88	2 703,41	12,84	44,10
<b>Valeur ajoutée produite</b>	<b>17 155,43</b>	<b>10 417,44</b>	<b>24 731,68</b>		
<i>Valeur ajoutée / chiffre d'affaires</i>	<i>34,02 %</i>	<i>28,24 %</i>	<i>48,07 %</i>		
+ Subventions d'exploitation					
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 183,03	522,97	749,92	126,63	-30,30
- Salaires et traitements	9 752,63	15 921,68	19 074,00	-38,74	-16,52
- Charges sociales	5 080,39	7 296,02	8 406,00	-30,36	-13,19
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>1 139,38</b>	<b>-13 323,23</b>	<b>-3 498,24</b>		
<i>Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	<i>2,26 %</i>	<i>-36,12 %</i>	<i>-6,80 %</i>		
+ Reprises sur amortissements et provisions			463,57		100
- Dotations aux amortissements sur immobilisations					
- Dotations aux provisions sur immobilisations					
- Dotations aux provisions sur actif circulant					
- Dotations aux provisions pour risques et charges					
+ Autres produits de gestion courante		11,87		100	N/S
- Autres charges de gestion courante	2,23	225,00	18,91	-99,10	N/S
+ Transfert de charges d'exploitation					
<b>Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)</b>	<b>1 137,15</b>	<b>-13 536,36</b>	<b>-3 980,72</b>		
<i>Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires</i>	<i>2,26 %</i>	<i>-36,70 %</i>	<i>-7,74 %</i>		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)					
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)					
+ Produits financiers de participations					
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances					
+ Autres intérêts et produits assimilés	1 438,50	1 326,07	1 344,40	8,45	-1,33
+ Reprises sur provisions financières	75 453,79	76 140,00	73 364,14	-0,89	3,78
+ Différences positives de change					
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			234,00		100
- Dotations financières aux amortissements et provisions	73 599,83	75 453,79	76 140,00	-2,45	-0,89
- Intérêts et charges assimilées	469,50				N/S
- Différences négatives de change					
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements					
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>3 960,11</b>	<b>-11 524,08</b>	<b>-5 178,18</b>		
<i>Résultat courant / chiffre d'affaires</i>	<i>7,85 %</i>	<i>-31,24 %</i>	<i>-10,06 %</i>		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital					
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels					
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					
<b>Résultat exceptionnel</b>					
- Participation des salariés aux résultats					
- Impôt sur les bénéfices					
<b>Résultat Net Comptable</b>	<b>3 960,11</b>	<b>-11 524,08</b>	<b>-5 178,18</b>		
<i>Résultat net / chiffre d'affaires</i>	<i>7,85 %</i>	<i>-31,24 %</i>	<i>-10,06 %</i>		

1<sup>ère</sup> IMPRESSION  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 40.000,00 €  
7 rue du Four à Chaux  
77390 CHAILLY EN BIERE  
RCS PARIS 399 628 551



## Rapport spécial de la Gérance

### Rapport spécial de la Gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 31 mai 2025

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la Gérance d'une Société à Responsabilité Limitée doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et un Gérant ou un associé ou d'autres sociétés dans lesquelles le Gérant exerce une fonction de direction ou d'administration.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

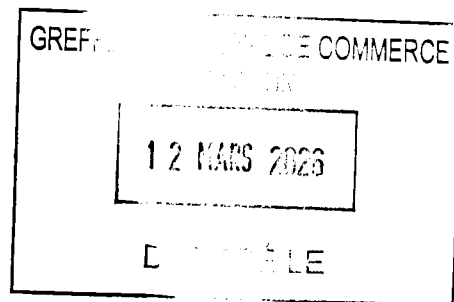
Fait à CHAILLY

Le 31 mai 2025

LA GERANCE

*Dauré*

1<sup>ère</sup> IMPRESSION  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 40.000,00 €  
7 rue du Four à Chaux  
77390 CHAILLY EN BIÈRE  
RCS PARIS 399 628 551



## RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

### A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 31 mai 2025

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article 36 du décret no 67-236 du 23 mars 1967. En outre, l'inventaire a été tenu à votre disposition au siège social dans le délai fixé par ledit article.

#### Activité de la Société :

L'exercice a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 50.421 euros contre 36.898.87 euros pour l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 13.523 €.

#### Résultats - Affectation

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 3.960,11 euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante : en totalité au report à nouveau.

#### Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles. Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Fait à CHAILLY EN BIÈRE

Le 31 mai 2025

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, appearing to be "D. Léle", written over the printed text "LA GERANCE".

1<sup>ère</sup> IMPRESSION  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 40.000,00 €  
7 rue du Four à Chaux  
77390 CHAILLY EN BIÈRE  
RCS PARIS 399 628 551

## Affectation du résultat

**Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 31 mai 2025 – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

### Deuxième résolution

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice : en totalité au report à nouveau

Pour copie certifiée conforme

LE GERANT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dante', is written over the text 'LE GERANT'.

1<sup>ère</sup> IMPRESSION  
Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 40.000,00 €  
7 rue du Four à Chaux  
77390 CHAILLY EN BIERE  
RCS PARIS 399 628 551

EGREFFE DU TRIBUNAL DE  
DE MELUN

12 MARS 2026

DÉPOSÉ LE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 31 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq

Et le 31 mai

Au siège social, 7 rue du Four à Chaux 77390 CHAILLY EN BIERE

1. Les associés de la société à responsabilité limitée 1<sup>ère</sup> IMPRESSION, société à responsabilité limitée au capital de 40.000,00 € divisé en 2.500 parts sociales de 16€ chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation de la Gérance.

**2. Sont présents :**

Mademoiselle Apolline SIMOEN-DANIERE ;

Propriétaire de 1.000 parts, numérotées de 1 à 200 inclus et de 1.001 à 1.800 inclus, et de 1.954 à 2.203 inclus, ci..... 1.250 parts

Madame Anne DANIERE ;

Propriétaire de 953 parts, numérotées de 201 à 1.000 inclus et de 1.801 à 1.953 inclus, ci..... 953 parts

Monsieur Franck SIMOEN ;

Propriétaire de 297 parts, numérotées de 2.204 à 2.500 inclus, ci..... 297 parts

**Total**

**2.500 parts**

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

AD FS

AS

3. Madame Anne DANIÈRE préside la réunion en sa qualité de gérant.

4. Madame le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce ;
- Approbation desdits comptes et conventions ;
- Quitus à la gérance ;
- Rémunération de la gérance
- Affectation des résultats ;
- Modification du siège social.

5. Madame le Président dépose devant l'Assemblée et met à disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés ;
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2024 ;
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance ;
- Le cas échéant, la lettre des associés concernant leurs questions écrites ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;

Madame le Président précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

6. Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance.

7. Enfin, Madame le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

**8. Première résolution :**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 3.960,11 €

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

**9. Deuxième résolution :**

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 en totalité en report à nouveau.

La collectivité des associés reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**10. Troisième résolution :**

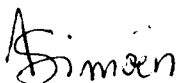
La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

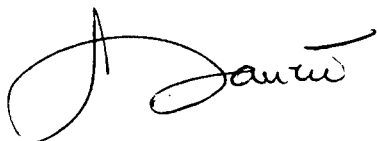
11. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Mademoiselle Apolline SIMOEN-DANIERE :



Madame Anne DANIERE :



Monsieur Franck SIMOEN :

